

MAIRIE D'AVRESSIEUX

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 13 décembre 2021

(convocations du 9 décembre 2021)

Absent excusé : Anthony FOREST

Secrétaire de séance : Marie-Laure BAILLY

DELIBERATION CONCERNANT LA DEMANDE DE FONDS D'URGENCE COVID19 AU DEPARTEMENT

M. le Maire rappelle la mise en place par le Département de la Savoie d'un fonds d'urgence Covid 19 pour les collectivités afin de les aider à financer les achats (gel hydroalcoolique, masques...) et aménagements divers. Le montant de la subvention maximum par collectivité est déterminé en fonction du nombre d'habitants permanents.

Les dépenses pour l'achat de fournitures nécessaires à l'hygiène et à la désinfection en matière de lutte contre le coronavirus s'élèvent à 1193.14 € pour la commune d'Avressieux au 22 juin 2021.

M. le Maire demande au Conseil de solliciter le département pour le versement de cette aide, le conseil après en avoir délibéré accepte.

DELIBERATION POUR SIGNER LA CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE LA PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE

M. le Maire explique que depuis quelques années la commune de Pont de Beauvoisin Savoie met à disposition de la psychologue de l'éducation Nationale en charge du secteur de l'Avant-pays Savoyard un bureau ainsi qu'un budget de fonctionnement.

Cette année, la psychologue a formulé des besoins spécifiques nécessaires à l'accomplissement des missions (imprimante, mallette de tests...) pour un montant total de 2 673.26€.

M. le Maire de Pont de Beauvoisin, Christian BERTHOLLIER, propose de partager cette somme avec les communes dont l'école bénéficie de l'intervention de la psychologue de l'éducation nationale au prorata du nombre d'enfants scolarisés via une convention. Le montant de la participation financière pour la commune d'Avressieux s'élève à 88.88€.

Le conseil municipal après en avoir discuté accepte que M. le Maire signe la convention.

DELIBERATION INSTAURANT LA JOURNEE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

M. le Maire rappelle que lors du conseil du 11 octobre 2021, le conseil municipal avait travaillé sur le projet de délibération instaurant la journée de solidarité. Ce projet ayant été validé par le comité technique du centre de gestion, il suffit aujourd'hui que le conseil le valide également. Le conseil municipal adopte donc le projet validé par le comité technique.

DELIBERATION CONCERNANT LA SUPPRESSION DU POSTE DE Denise VIBERT

Etant donné qu'il est nécessaire d'avoir l'avis du comité technique du centre de gestion pour supprimer le poste de Denise VIBERT, la délibération est reportée au prochain conseil.

DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire rappelle au conseil municipal que plusieurs ampoules et donc lampadaires sont hors service sur la commune. L'entreprise BORGÉY Electricité a soumis deux devis. Le premier pour le changement des ampoules au sodium (configuration actuelle où les ampoules sont changées régulièrement), soit 13 lampes à 90€ l'ampoule + les frais de montage soit un total HT d'environ 1700€
Le deuxième pour un changement de toutes les ampoules en led, qui ont une durée de vie de 15 ans, pour un budget de 4 950 € HT.
Le conseil municipal souhaite savoir s'il y a des subventions du SDES, et souhaite également voir le choix qui a été effectué pour le nouveau parking attenant au bâtiment périscolaire avant de prendre une décision.

POINT SUR LE BATIMENT PERISCOLAIRE

Eric TRAVERSIER présente l'évolution de la construction : la charpente est en cours, La structure en bois est pratiquement toute posée.
Les menuiseries (fenêtres) sont prévues pour mi-janvier. La fin du bâtiment est prévue pour mai/juin 2022.

POINT SUR LE PROJET DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

M. le Maire a présenté le dossier de faisabilité de Mme COMTE, architecte, pour un montant de 3 450 € HT. Il a également présenté les plans. Un problème est soulevé car les exigences données par Mme COMTE concernant la taille et disposition des pièces pour la maison d'assistantes maternelles ne sont pas les mêmes que celles du médecin PMI.
Le conseil municipal propose de définir ce que le conseil souhaite exactement et mettre le contrat de Mme COMTE en attente.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire présente le projet ville vivante et le projet d'étude en cours pour le maintien à domicile des personnes âgées, avec pour objectif de rompre les situations d'isolement. Ce projet est porté par l'ARS, le département et la région.

Point sur la voirie : le déneigement s'est bien passé, rien de particulier n'a été signalé.
En ce qui concerne le chemin du Bottet, la société Perrouse construction a effectué un devis. Ce dernier est un peu élevé, Olivier WALLE attend un devis de Perroud maçonnerie.
Il est indispensable que l'agent technique débouche les grilles route du Cattaud, route d'Urice, sur les Vignes ainsi que le tuyau qui passe sous la route chemin de la Bigotte.

Il est soulevé le fait que la chaudière de l'église n'aurait jamais été entretenue. Voir dans les archives si il y a un certificat de ramonage ou un carnet d'entretien.

Etant donné les conditions sanitaires le repas des aînés est annulé.

Fin de séance 23h30.

Prochain conseil le 17 janvier à 20h30

Le Maire

Les Conseillers Municipaux